

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 59

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

OBJET

Grand Port Maritime de Marseille : Avenant à la convention de financement et de partenariat des investissements du Projet Stratégique 2014-2018 du GPMM

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Urbanisme et Grands Projets
04.13.31.22.37**

RAPPEL

Par délibération du 19 décembre 2014 et dans le cadre d'une convention bipartite de partenariat et de financement signée le 13 mars 2015 avec le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), le Conseil Départemental a décidé de participer, à hauteur de 16,4 M€ au financement d'un programme d'investissements prévu par le GPMM sur la période 2015-2017. Initialement, la répartition de ce montant se déclinait comme suit :

Répartition du financement CG13 pour une situation arrêtée au 26/01/2015	Montant total	Investissement GPMM	Autres (*)	Part CG13 globale
Bassins Est				
Chantier de TC de Mourepiane	60,5	18,7	41,8	7,1
Raccordement ferroviaire de Mourepiane	3		3	0,75
Passerelle Nord	32,7	32,7		2,45
Bassins Ouest				
Modernisation des infrastructures Darse 2	40	40		4
Développement logistique et multimodal	43	43		2,1
Total	179,2	134,4	44,8	16,4

(*) : autres : RFF et Société d'Investissement du Chantier de TC de Mourepiane (MTTC)

OBJET DU RAPPORT

Un avenant à la convention bipartite du 13 mars 2015 s'avère nécessaire afin de prendre en compte l'évolution du coût de certaines opérations et la nouvelle répartition des montants initiaux induite par la convention départementale d'application du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 approuvée par délibération du Conseil Départemental du 21 octobre 2016.

Les modifications à la convention initiale portent sur le terminal de transport combiné de Mourepiane, ramené de 7,1 M€ à 1,8 M€, la réévaluation du raccordement ferroviaire de Mourepiane, réduite de 0,75 M€ à 0,6 M€, l'aménagement des terminaux de la Darse 2, ramené de 4 M€ à 3 M€, et une nouvelle opération, à hauteur de 4,3 M€ concernant le développement multimodal des bassins Ouest.

Dans le cadre de la convention départementale d'application du CPER, le Département s'est également engagé à soutenir à hauteur de 4 M€ la desserte routière de la Porte 4 dans les bassins Est ainsi que l'étude de faisabilité et pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de la charte ville-port à hauteur de 0,15 M€

Au regard de l'ensemble de ces évolutions, un avenant à la convention bipartite susvisée du 13 mars 2015 a été établi.

Le présent rapport a pour objet d'approuver cet avenant joint en annexe.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire, je vous propose d'approuver l'avenant à la convention de financement et de partenariat du programme d'actions 2015-2017 du Grand Port Maritime de Marseille annexé au rapport.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL